

À l'ONF — Ontario

Plus ça change, plus c'est pareil

Fernan Carrière

Number 35, Summer 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/43101ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Carrière, F. (1985). À l'ONF — Ontario : plus ça change, plus c'est pareil. *Liaison*, (35), 57–57.



par Fernan Carrière

À l'ONF—Ontario: Plus ça change, plus c'est pareil

Je souriais littéralement dans ma barbe le 15 février dernier, en écoutant le Commissaire à la cinématographie de l'Office national du film (ONF), François Macerolla, qui expliquait, sur les ondes provinciales de Radio Canada, pourquoi on envisageait de fermer le bureau de production de Toronto, pour concentrer toute l'activité de production cinématographique régionale à Montréal. Il nous assurait cependant qu'on maintiendrait le programme de régionalisation ontarioise.

Si je souriais dans ma barbe en l'écoutant, c'est que je me souvenais que Paul Lapointe, le producteur régional de l'Ontario, s'était servi des mêmes arguments qu'il formulait dans les mêmes termes bureaucratiques pour justifier, au printemps 1982, sa décision d'abolir le Comité d'action régionale (CAR) qui régissait, depuis 1974, à l'établissement du Programme de régionalisation hors Québec de l'ONF, l'activité de production en Ontario: efficacité administrative et réduction des dépenses, rationalisation des opérations et des activités.

Ce n'est pas la première fois que l'ONF subit des coupures budgétaires. Les administrations fédérales peuvent changer de teinte, variant subtilement entre le rouge et le bleu. Les politiques sous-jacentes ne sont peut-être pas les mêmes, au niveau des intentions ou des orientations. En fin de compte, on se retrouve devant une réalité qui ne change pas: il faut réduire les dépenses, puisqu'on réduit les revenus. Ce qui change, c'est la nature des décisions qui touchent, dans cette conjoncture, l'activité de la production cinématographique de l'ONF en Ontario. On ne se propose plus de l'abolir carrément comme il y a plus de cinq ans. La conjoncture présente de l'ONF, sur un plan global, sert de prétexte à des décisions administratives qui, enfin de compte, visent tout de même cet objectif à plus ou moins long terme.

Je me souviens que dans le cadre d'un cours d'introduction à l'administration publique que j'ai suivi il y a plus d'une dizaine d'années, le professeur nous avait expliqué qu'il fallait distinguer entre « concentration » et « centralisation » des activités d'une entreprise (publique ou privée). C'est une distinction qu'il faut retenir dans le cas qui nous intéresse.

De 1974 jusqu'à 1982, la production des films de l'ONF était à la fois déconcentrée et décentralisée dans les trois régions francophones à l'extérieur du Québec: Acadie, Ontario et l'Ouest. Les programmes de régionalisation étaient chacun encadrés par un Comité d'action régionale (CAR) où se prenaient toutes les décisions sur la production et son orientation en région (décentralisation); le bureau régional gérait l'activité de la production cinématographique en région (déconcentration).

Le CAR constituait donc une forme innovatrice, expérimentale, de participation du public auditeur au sein d'une agence culturelle étatique. Le CAR de l'Ontario était composé, au moment de sa dissolution en 1982, de sept membres dont quatre représentaient le public en général.

Je l'ai écrit ici-même dans LIAISON (no 27, été 1983): il n'est pas surprenant qu'aujourd'hui, on songe à transférer le bureau de production de Toronto vers Montréal. Si la Régionalisation ontarioise de l'ONF est aujourd'hui plus vulnérable, c'est qu'au bureau torontois de la production, on s'est en réalité distancé de la base communautaire, surtout artistique, qui la supportait il y a cinq ans. Le CAR constituait, malgré toutes ses imperfections, un lien intime entre le bureau de Toronto et la population concernée.

Un groupe de cinéastes ontariois rencontrait François Macerolla le 14 février dernier pour revendiquer non seulement le maintien du bureau de production à Toronto, mais aussi une plus grande marge d'autonomie pour le programme régional de production. Mentionnons, entre autres, cette revendication qu'étudiait le CAR à l'automne de 1981, quelques mois avant sa dissolution, de pouvoir co-produire ou de co-financer des films avec d'autres agences culturelles étatiques, telles TVOntario et Radio Canada.

Il est dommage que le groupe de cinéastes ontariois n'a pas jugé bon de revendiquer le rétablissement d'un mode de participation du public à la production cinématographique, sur le modèle du CAR d'antan. À l'automne de 1981, le CAR étudiait sérieusement des propositions en vue de formaliser son existence: établissement de critères et d'une procédure de sélection des membres représentant le public et formalisation de son mode d'opération.

Ce groupe de cinéastes ontariois devra comprendre que le maintien d'une déconcentration des activités de production de l'ONF en Ontario, n'a aucun sens sans une décentralisation des pouvoirs de décision, surtout si l'on exige une plus grande marge d'autonomie régionale. Dans un deuxième temps, ce groupe de cinéastes devra aussi comprendre que la communauté ontarioise leur réservera son appui, demeurera même indifférente à leurs revendications, à moins qu'on ne l'invite à participer activement aux décisions.

Si l'expérience que nous avons vécue au CAR entre 1974 et 1982 avait été menée à terme, la communauté ontarioise aurait peut-être aujourd'hui un modèle à présenter à d'autres agences culturelles nationales, telle particulièrement la Société Radio Canada. C'est au sein de ces institutions que l'on devrait définir des orientations qui répondent aux besoins spécifiques de nos communautés et pas seulement aux besoins de quelques artistes.